



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de Montréal-Est tiendra une séance publique **le mardi 27 mai 2025** à compter de **18 h** en son hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment suivant :

- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 42, avenue Broadway;

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* (106-2023), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Montréal-Est par courriel à l'adresse suivante : greffe@montreal-est.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction des affaires juridiques et du greffe
Ville de Montréal-Est
11370, rue Notre-Dame Est, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 3W7

Donné à Montréal-Est, le 12 mai 2025.

M^e Olivier Pelletier
Greffier